

Gratuité scolaire

○ ○ ○ ○

2023 - 2024

1

Frais autorisés

=

Frais que l'école peut exiger ou décider de prendre en charge

2

Frais facultatifs

=

Frais que l'école peut proposer, sans obligation, aux parents

3

Frais interdits

=

Frais que l'école ne peut jamais réclamer ou proposer

1 | Frais autorisés →

Frais de sorties scolaires (activités sportives ou culturelles ; voyage scolaire)

Attention : les voyages scolaires (séjours avec nuitées) sont facultatifs. Aucune non-participation pour raison financière ne peut être acceptée. S'il vous est difficile d'assumer les frais, prenez contact avec la direction qui devra trouver une solution.

Frais extra-scolaires, à prix coûtant (repas de midi et surveillance, garderie du matin et du soir)

P1-P2
Cartable et plumier non garni, tenue de sport

P3 --> P6
Fournitures scolaires

2 | Frais facultatifs →

P1-P2

Participation financière des parents à l'achat groupé, par l'école, de manuels scolaires, cahiers d'exercice, abonnements à des revues

Attention : l'école peut réclamer ces frais pour autant qu'elle ait déjà fait appel au fonds Manolo dédié à l'achat de manuels scolaires. Et les enfants doivent tous pouvoir bénéficier du matériel acheté, que leurs parents aient contribué ou non.

P3 --> P6

Participation financière des parents à l'achat groupé par l'école de matériel supplémentaire (manuels et autres), à l'abonnement à des revues, au financement d'activités facultatives

3 | Frais interdits →

P1-P2

Fournitures scolaires

Pour toutes les élèves :

- Frais de minerval ou d'inscription
- Frais de financement d'une asbl proche de l'école
- Frais de journal de classe ou cahier de communication
- Frais de photocopie
Frais d'équipement des classes

